

LES VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ



Les partenaires de la Municipalité

Parmi les obligations qui incombent au maire d'une commune, il en est une qui revient chaque année et qu'il convient surtout de ne pas manquer : la présentation des vœux de la municipalité.

Un exercice pas si facile qu'il n'y paraît à première vue, la traditionnelle formule employée en famille "Bonne année, bonne santé" s'avérant un peu juste dans une telle circonstance.

Il faut trouver autre chose à mettre autour, en évitant bien entendu de refaire le discours de l'année précédente, trop facile, ne pas dire des choses qui fâchent et surtout n'oublier personne, ce qui serait le plus grave de tout.

De cet exercice délicat madame Colette ROTA, s'en est plutôt bien sortie si on en juge par les applaudissements qui ont ponctué son intervention, et la convivialité qui régnait dans la salle des mariages de l'Hôtel de Ville, le samedi 17 janvier.

Entourée des membres du conseil municipal, elle venait en effet de présenter ses vœux aux responsables des associations, administrations, représentants des autorités religieuses, civiles et militaires, aux enseignants, à toutes les personnes au service de ses administrés.

Elle avait évoqué la vie à Saint-Parres, où il fait encore bon vivre, malgré quelques problèmes de délinquance et de chômage qui frappent hélas aussi les patrociens et contre lesquels il est bien difficile de lutter; au niveau communal, évoqué les grands travaux en cours comme le giratoire de la RN 19 rue Celestin Philbois et l'aménagement du quartier du Sentier des Grèves.

Parlé aussi de l'avenir, avec notamment le projet de M. Maltoni qui va bouleverser la sortie de la commune avec la disparition des anciens établissements Gaspérini, gardant la meilleure nouvelle pour la fin : l'annonce que les taux des impôts locaux ne seraient pas augmentés par la municipalité en 1998, une révélation très appréciée des patrociens présents.

Mais le plus agréable pour madame le Maire, restait encore à faire : remettre la médaille départementale et communale à trois membres du conseil, entrés dans l'équipe municipale en 1977.

Madame Yvonne Granmont conseillère, M. Raymond Fageot 1^{er} maire adjoint chargé du personnel, M. André Moret 2^e maire adjoint chargé de la voirie et de l'urbanisme.

Après la photo d'usage, la remise de fleurs aux conjointes et les félicitations des amis, tout le monde levait son verre à la nouvelle année et à l'avenir de St Parres.



20 ans au service de la collectivité : Félicitations !

FONCTIONNEMENT DE 2 CENTRES DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

Du mercredi 1^{er} juillet au vendredi 31 juillet inclus

Pour les enfants âgés de moins de 6 ans, domiciliés à Saint-Parres-aux-Tertes et scolarisés en école maternelle :

- Ce centre fonctionnera dans les locaux de l'école maternelle.

Horaires :

les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 7 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 18 h 00.

Tarifs : **22 F 00** par enfant et par jour sans repas de cantine
42 F 50 par enfant et par jour avec repas de cantine

Pour les enfants de plus de 6 ans (scolarisés en primaire) à 12 (inclus), domiciliés à Saint-Parres-aux-Tertes :

- Ce centre fonctionnera dans les locaux de l'école Pierre Brossolette.

Horaires :

les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 7 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 18 h 00.

Tarifs : **30 F 00** par enfant et par jour sans repas de cantine
50 F 50 par enfant et par jour avec repas de cantine.

Ces 2 centres de loisirs fonctionneront effectivement du mercredi 1^{er} juillet au vendredi 31 juillet 1998 (inclus). Une cantine sera mise à disposition des enfants pendant toute la durée des centres.

Les inscriptions sont à faire auprès des services de la mairie dès à présent et jusqu'au jeudi 30 avril inclus. Elles se feront uniquement par semaine bloquée tant pour les centres que pour la cantine (aucune inscription à la journée ne sera possible). Les parents qui bénéficient de bons CAF doivent les présenter en mairie dès l'inscription de leurs enfants.

ACTIVITÉS ETE JEUNES

L'année dernière, une action envers les jeunes de 13 à 17 ans s'est mise en place, à Saint Parres-aux-Tertes.

Les activités d'été

En 1998, ces activités seront reconduites mais, à l'heure où nous structurons ce Patrolien, nous ne sommes pas en mesure de vous communiquer les modalités exactes de fonctionnement.

Nous pouvons néanmoins annoncer que les Jeunes désirant y participer, devront, comme l'an passé, posséder le Passeport Loisirs Jeunes.